

PRÉSENTATION & CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION LIMINAIRE

Portée par la COMUE Languedoc-Roussillon Universités, la **Maison des Sciences de l'Homme Sud** – « Sciences Unies pour un autre Développement » – est actuellement un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en cours d'évolution vers une **Fédération de recherche** (1^{er} janvier 2017). Créée par l'**association volontaire** des universités, grandes écoles et organismes de recherche présents sur le site, dont le CNRS (INSHS et INEE), afin de mettre en valeur et en synergie la diversité et la richesse du vivier scientifique régional, elle est également membre du GIS **Réseau National des MSH**.

La MSH Sud défend **une conception inclusive des sciences humaines et sociales (SHS)** : à ce titre, toutes les sciences dont les applications produisent des effets sur l'Homme, les sociétés et leur environnement, font partie de son périmètre d'intervention.

Pour son démarrage, en 2016, la MSH Sud lance un **appel à projets (AAP)** ouvert à toute problématique entrant en résonance avec ses axes thématiques (cf. dossier « **Orientations scientifiques** »).

Cet AAP est associé à un **appel à participation au projet NumeRev** (cf. dossier « **Appel à manifestation d'intérêt pour le projet de Portail de revues numérique enrichi NumeRev** »).

A partir de 2017, la MSH Sud lancera **d'autres AAP**, dont **une part sera fléchée** en étroite concertation avec son **Conseil des laboratoires**.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'AAP de la MSH Sud concerne **toutes les disciplines** et est destiné à **faire émerger des recherches exploratoires et transversales à fort potentiel innovant et structurant**.

Les projets soumis peuvent correspondre à **deux types** de soutien :

- soutien à une **opération ou manifestation ponctuelle** : « les coups de pouce de la MSH Sud »,
- soutien à **programmes de recherche** : équipes-projets et plateformes technico-méthodologiques.

1. Les coups de pouce de la MSH Sud

La MSH Sud peut soutenir, au fil de l'eau, certaines **opérations ou manifestations ponctuelles** pour lesquelles son appui a été sollicité, en fonction de leur cohérence avec sa politique scientifique : co-organisation et accueil de colloques ; captation audiovisuelle ; demande de partenariat ; accueil de réunions préparatoires à la constitution de réseaux thématiques transversaux ; mobilité doctorante ; actions relevant des sciences participatives ; manifestations de vulgarisation ; rencontres entre chercheurs et mondes socio-économiques (collectivités, associations, entreprises) ; soutien à une publication pluridisciplinaire ; accueil d'un chercheur étranger dans le cadre d'un projet mêlant plusieurs disciplines.

Les demandes de soutien peuvent être adressées **tout au long de l'année** à : julien.mary@mshsud.org

Les demandes seront examinées par un **Conseil de site** composé du/de la président(e) de la COMUE Languedoc-Roussillon Universités, du/de la directeur/trice du Collège doctoral et du/de la directeur/trice de la MSH Sud, ou de leurs représentants, qui sélectionnera les projets éligibles à un soutien financier et/ou technique de la MSH Sud. Les soutiens accordés ici n'excéderont pas **500 € par projet**.

2. Soutien à programmes de recherche interdisciplinaires

Les projets soumis ici doivent correspondre à l'un des **deux formats suivants** :

- **Soutien à programmes autour d'équipes-projets** : co-financement d'enquêtes de terrain ; co-organisation de manifestations scientifiques (séminaires, colloques) ; étude de faisabilité du projet ; construction d'une architecture d'équipe interdisciplinaire et d'un réseau de chercheurs ; structuration de notions opératoires et d'un protocole de recherche communs ; rédaction collective d'un projet plus large (type Labex, PEPS, ANR, ERC, etc.) ; amorçage de la recherche.
- **Hébergement d'une plateforme technico-méthologique de recherche** : développement, sur le site de la MSH, d'un projet de plateforme technique d'assistance à la recherche nécessitant un espace, du matériel et un personnel dédiés, dans une double perspective de mutualisation des moyens et de recherche innovante entrant en résonance avec les orientations scientifiques de la MSH Sud.

La sélection des projets se fera après **évaluation par le Conseil scientifique (CS)** de la MSH Sud et **validation de son Comité de pilotage (COFIL)**. Le cas échéant, il pourra être fait appel à l'avis d'« **experts** » extérieurs afin d'éclairer les choix du Conseil scientifique.

A noter : préalablement au dépôt du projet, les porteurs sont invités à s'adresser à l'équipe de la MSH Sud, chargée de les accompagner dans le processus de mise en forme du dossier de candidature : structuration thématique et organisationnelle ; mise en relation avec d'autres chercheurs, dans d'autres disciplines (le cas échéant, proposition d'association avec d'autres projets candidats) ; recherche de partenariats scientifiques, financiers ou logistiques ; conseils en termes d'approche globale et intégrée de la transmission et de la valorisation attendues.

Adresses de contact : julien.mary@mshsud.org